



Wallonie

kelmis.
GEMEINDE KELMIS
COMMUNE DE LA CALAMINE

Commune de Kelmis/La Calamine

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par

Gemeinde Kelmis – Kirchstraße, 31 4720 Kelmis

Le terrain concerné est situé :

Hergenrath Hochheid – parcelle boisée

et est cadastré :

La Calamine, division 3, section D, nr. 196 A 2

Le projet consiste en

Assainissement d'une friche industrielle

Le dossier peut être consulté du **24.02.2025 au 10.03.2025** sur rendez-vous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 15h30 (vendredi de 9H à 12H) à l'adresse suivante – Administration communale – Service environnement rue de l'Eglise, 26 à 4720 Kelmis/La Calamine. L'administration est fermée les 27.02, 03 & 04.03 pour cause de carnaval.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

M Günther HAVENITH – conseiller en environnement

téléphone : 087/639837

mail : umwelt@kelmis.be

dont le bureau se trouve à rue de l'Eglise, 26 à 4720 Kelmis/La Calamine

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24.02.2025 au 10.03.2025 inclus à l'attention du collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :

rue de l'Eglise, 31 à 4720 Kelmis/La Calamine

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

umwelt@kelmis.be